



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

À la séance régulière du conseil municipal en date du 19 août 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 330-2024 concernant les dérogations mineures pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, le 21 août 2024.

Original signé

Élisa-Ann Sourdif

Directrice générale et greffière-trésorière